



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-  
EPAGNY  
(74520)

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Feuillet n°2026 –
<b>Séance du 24 février 2026</b>	
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération n° 20260224 – 007</b>

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre février 2026 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19/02/2026, et sous sa présidence.

**Présents :** Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Céline TARDY, Raffaële SIBIO, Florian CHAYS, Vincent RONAT, Cécile DUPARC, Phil FURHMANN conseillers.

**Absents :** Stéphanie BOURNHONNET et Jonathan DUPARC.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
<b>Date de la convocation</b>		
19/02/2026		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		
Signature de M. Philippe SAUTIER, secrétaire de séance		

**Objet : Vote des taux des taxes communales pour l'année 2026 :**

M. le Maire propose, à l'assemblée, de procéder au vote des taxes communales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les taux des taxes communales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 22,23 %,
- Taxe foncière non-bâti : 44,02 %,
- Taxe d'habitation : 12,69 %,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire  
M. MERMIN**